

RECTORAT DE MAYOTTE

Eric THIEBAUT
Rue Sarahangué - BP 76
97600 MAMOUDZOU
Email : eric.thiebaut@ac-mayotte.fr

PAMANDZI-RECTORAT-TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE DALLES BETON AU LYCEE DE PETITE-TERRE

Date d'émission 31/03/2026
N° d'affaire : 2603MAYU1000007
Référence chrono : CT/MAYU1/0326/0048
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Moise ADAMALY
Email : moise.adamaly@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	7
5.1. Analyse de Risque	7
6. ANALYSE DE RISQUE	8
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	8
6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	8
7. EVALUATION DE CONFORMITE	9
7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	9
7.2. Missions relatives à la sécurité des personnes	9

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2603MAYU1000007, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,

- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Moise ADAMALY Responsable d’Affaire	

Ce rapport a été édité par : Moise Adamaly

Ce rapport a été transmis à :

- Eric THIEBAUT / eric.thiebaut@ac-mayotte.fr
- Cédric LEGOIX / cedric.legoix@bureauveritas.com

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
Eric THIEBAUT RECTORAT DE MAYOTTE BP 76 97600 MAMOUDZOU
Architecte - Maître d'œuvre
Cédric LEGOIX BUREAU VERITAS SOLUTIONS Bât.3 Parc 2000 Avenue Théodore Drouet 97829 LE PORT CEDEX

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
Rue du Lycée 97615 PAMANDZI
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Renforcement du Pht RdC bâtiments B1 et B2. Dans le cadre des diagnostics visuels réalisés, il a été constaté la présence de pathologies au niveau des dalles du PHT RDC du bâtiment B. Les pathologies sont les suivantes : Fissurations généralisées des sous faces de dalles Fissuration multidirectionnelle avec spectre du treillis Fissuration avec un écartement > à 0.3mm Détalonnement de la cloison non porteuse de la dalle basse au R+1 de 18mm dans le bureau de l'agent comptable
CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE
• Montant prévisionnel des travaux € HT : 150000.00 • Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois • Démarrage prévisionnel des travaux : 17/03/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
Lycée Petite Terre - Note sismique + Renforcement Ind.0 Zip.pdf	30/03/2026
Diagnostic solidité LPO Petite Terre v1.pdf	30/03/2026
Rapport M2024 016S-2.pdf	30/03/2026
CAHIER DES CHARGES LPO PETITE TERRE BATIMENT B1 et B2 v1 entreprise.pdf	30/03/2026

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS	F		
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS	F		
Existence de documents définissant les existants	S	Rapport diagnostic FORTIORI INGENIERIE : mettre à jour les plans niveau R+1 des bâtiments B1 et B2 (pages 7/11 et 11/12).	12
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	F		
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT			
Voiles	S	Absence de renforcement des voiles et des chainages conformément à l'étude sismique ?	11
Poutres et nervures	F	Béton armé	
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	PM	RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNÉES DE BASE			
Zone Zone 3	F		
Catégorie d'importance Catégorie d'importance III	F		
CRITÈRES DE RÉGULARITÉ Note sismique avec classe de ductilité DCM.	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP DU 1ER GROUPE	SO	Travaux de renforcement de la dalle du Pht RdC.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet